

# Association Le Panier Foyen

Contrat poulet valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 Aout  
avec une interruption en Juillet et Aout (soit 10 mois)

Entre :

D'une part, la productrice :

Anne-Gaëlle DELRUE – LE BOCAGE HARDI

Les Écorces, 1088 route des Peupliers

24610 MONTPEYROUX

06.58.65.49.53 – [agdelrue@gmail.com](mailto:agdelrue@gmail.com)



Qui s'engage :

- à livrer ses produits sur le lieu de distribution les jours convenus, soit le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois
- à encaisser les chèques un par un après chaque distribution
- à informer les consommateurs de tout changement de son mode de production décrit ci-dessous : produits concernés > poulets élevés, abattus et éventuellement transformés conformément au cahier des charges de l'agriculture biologique, sous certification ECOCERT
- souches à croissance lente
- poussins reçus à 1 jours ou nés à la ferme et issus de reproducteurs élevés à la ferme conformément au cahier des charges de l'agriculture biologique, sous certification ECOCERT
- nourriture : mélange de céréales et légumineuses bio majoritairement produites à proximité et glanage dans le parcours (végétaux, invertébrés...) au prix de 15€/kg, le prix de base est calculé sur un poulet de 2 kg (chaque poulet pesant entre 1,5 kg et 3 kg), le complément sera facturé (ou remboursé en cas de poids inférieur) en fin de contrat

D'autre part l'adhérent-e :

Nom/Prénom .....

Coordonnées 06..... et .....@.....

Qui s'engage

- à venir chercher ou faire récupérer les produits entre 18H30 et 19H30 aux dates convenues et sur le lieu de distribution
- à s'organiser, en cas de vacances non incluses au contrat, pour qu'une autre personne puisse profiter du panier. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les paniers non récupérés seront partagés par/entre les permanents de distribution
- à joindre à la signature du contrat 10 chèques de :
  - Pour 1 poulet par mois -> 15,00 euros x 2 kg x 10 mois = 300 € soit 10 chèques de 30 €
  - Pour 2 poulets par mois -> 15,00 euros x 2 poulets x 2 kg x 10 mois = 600 € soit 10 chèques de 60 €
  - Pour 1 poulet par mois et 2 paniers gourmands (livrés en décembre et en juin) composés chacun de 2 pots de rillettes et 1 saucisson 100% poulet de la ferme-> (15 euros x 2 kg de poulet x 10 mois) + (7 euros le pot de rillettes de 190gr x 2 + 8 euros le saucisson de 200 gr x 2 paniers/an) = 344 € soit 10 chèques de 34.40 €.
- à être solidaire des aléas de la production

Les 2 parties s'engagent également à respecter les statuts de l'association, et de participer dans les mesures de leurs possibilités à son bon fonctionnement,

Date

signature de l'adhérent-e :

signature de la productrice :